

**« Devoirs à la maison, où en est-on ? »**  
**le Se-Unsa a rencontré l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint**  
**ce jeudi 1 octobre**

*Suite à vos diverses remarques et inquiétudes, suite à nos courriers à Monsieur l'inspecteur d'Académie, voici le résultat de notre rencontre avec l'inspecteur d'académie adjoint :*

Nous avons interpellé l'IENA sur les diverses façons dont la lettre de juillet signée par le Dasen, a pu être déclinée soit lors de réunions de directeurs soit lors de visite d'écoles par certains IEN. Certaines de ces déclinaisons présentaient un caractère injonctif souvent culpabilisant et infantilisant, tout ce que nous demandons de bannir de la relation IEN-enseignant.

L'IENA a clairement répondu que provoquer une réaction est, pour lui, la meilleure des façons d'entamer une réflexion sur des pratiques.

Nous n'allons pas dans ce sens et lui avons demandé de faire en sorte que tous les enseignants de la Loire se voient proposer un cadre de réflexion et du temps sous une forme identique et équitable qui respecte leur professionnalisme. Redéfinir ce que peut recouvrir le mot « devoirs », terme certainement inadapté, semble primordial pour que chacun puisse se positionner dans sa pratique.

Réponse de l'IENA :

Je veux que chacune des équipes d'école entame une réflexion sur ce thème des devoirs. Pour cela :

- Une lettre va parvenir aux IEN leur demandant d'engager rapidement les équipes d'écoles qui le souhaitent dans une démarche de réflexion sur le thème du travail demandé aux élèves hors temps de classe.
- Ces équipes pourront faire remonter à leur IEN le résultat de leur travail.
- Ces remontées feront l'objet d'une parution fin octobre début novembre en direction de toutes les écoles pour alimenter les débats dans chacune des équipes.
- Formation pédagogique : temps fort départemental sur « l'implication de l'élève dans ses apprentissages » sans oublier le temps hors de la classe.

Nous invitons les équipes à inclure ces temps de réflexion sur le temps de travail en équipe ou à les comptabiliser dans les 108h (en lien avec la formation péda ?).

Pour le SE-Unsa Véronique DeHaro et Dominique Furnon